

## Synthèse des débats du Forum de discussion

*Ce document n'est qu'une synthèse des échanges du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vues des professionnels*

LA QUESTION DU MOIS	Rédacteur: FAURE Léo
<p><b><i>Eclairage d'intérieur : choix du type d'ampoule</i></b></p> <p><b><u>Comparatif Tubes fluorescents/LBC :</u></b></p> <p><b>Performance énergétique</b> Des tubes fluorescents (TF) récents, c'est à dire avec ballast électronique, auront à peu près la même performance énergétique que des lampes basses consommations (LBC). Ceci s'explique simplement, par le fait qu'une lampe basse consommation est en fait un néon non-rectiligne, équipé d'un ballast électronique miniaturisé.</p> <p><b>Gamme de puissance</b> Le choix de puissance pour équiper une pièce de tubes fluorescents est plus restreint que celui offert par des LBC. En TF, on risque donc de surdimensionner l'éclairage, surtout dans des petites pièces (toilettes par exemple).</p> <p><b>Durée d'éclairage</b> La durée d'éclairage est fonction de la cohérence dans le choix de puissance de l'ampoule. Des TF adaptés auront la même durée d'allumage que des LBC performantes.</p> <p><b>Consommation à l'allumage</b> Les pics de consommation à l'allumage sont très brefs, n'influent finalement que très peu sur la consommation globale de l'ampoule.</p> <p><b><u>Cas des LEDs :</u></b></p> <p>Concernant les LED, elles sont très adaptées pour un éclairage très directif, mais à priori elles sont encore moins efficaces que les TF et les LBC pour l'éclairage général, car leur efficacité en lm/W, c'est à dire en quantité de lumière émise pour 1 Watt consommé, est inférieure à celle des TF et LBC.</p>	<p><b>Contributeurs:</b> n° 6884 6897 : Sandrine BOUYJOU n° 6891 : Jonathan LEFEBVRE n° 6904 6918 : Yves BELMONT n° 6911 : Virginie LEVENOK n° 6920 : VAHRAM</p> <p><b><u>Illustration / Exemple :</u></b></p> <p>Dans le cas d'une ampoule sujette à un allumage répété (salle d'eau, toilettes par exemple) se pose le problème de la durée d'allumage des lampes type LBC. Il existe donc désormais des LBC commercialisées, adaptées à un allumage répété et donc rapide.</p> <p><b><u>Renvois vers d'autres références :</u></b></p> <p><b><u>Efficacité des LEDs :</u></b></p> <p>Quelques précisions sur l'efficacité actuelle des LEDs performantes : de 56 à 70 lm / W</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- beaucoup plus performant que de l'incandescent (9 à 17 lm/W) ou de l'halogène (13 à 25 lm/W sans le transfo)</li> <li>- moins performant que le fluorescent (64 à 104 lm/W) et la fluocompacte (39 à 87 lm/W)</li> </ul> <p>A titre indicatif, le sodium haute pression (éclairage extérieur, forcément beaucoup plus performant) à une efficacité s'étalant de 37 à 130 lm/W</p>

## Synthèse des débats du Forum de discussion

<b>LES BREVES DU MOIS</b>	
<p><b><u>Le label EFFINERGIE officiellement lancé</u></b></p> <p>À l'occasion de la 3e édition des rencontres « énergi vie » et du 1<sup>er</sup> salon du Bâtiment économe en énergie, le label Effinergie a été lancé par l'association du même nom. Regroupant des collectivités locales, des banques et des acteurs de la filière du bâtiment, l'association Effinergie a pour objectif la promotion des constructions à basse énergie, soit des bâtiments consommant 50% d'énergie en moins par rapport à des constructions conventionnelles. Ce label franco-français doit donc permettre de donner une meilleure visibilité au grand public et à l'ensemble des professionnels grâce à un label uniforme fédéré sous une marque identifiable et reconnue.</p> <p style="text-align: right;"><i>*source www.actu-environnement.com</i></p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p>N° 6779 : Philippe BATAILLE</p>
<p><b><u>Décret performance énergétique des bâtiments existants</u></b></p> <p>Ce texte porte sur des obligations de performance énergétique pour les bâtiments de plus de 1.000 m<sup>2</sup> faisant l'objet de travaux de réhabilitation importants (plus de 25 % de la valeur du bâtiment hors foncier). Le décret prévoit une mise en application de cette obligation le 1<sup>er</sup> avril 2008.</p> <p>Pour les opérations de moindre importance, des exigences de performances minimales seront imposées lors du remplacement de composants de l'enveloppe (fenêtres, isolation thermique) ou d'équipements énergétiques, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2007.</p> <p><a href="http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&amp;cid=96&amp;m=3&amp;catid=15027">http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&amp;cid=96&amp;m=3&amp;catid=15027</a></p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p>n° 6788 6789 : Serge SIDOROFF</p>
<p><b><u>Maisons basse consommation en production industrielle</u></b></p> <p>En juin, le numéro un français de la maison individuelle dévoilera le premier modèle d'une maison à basse consommation d'énergie. Labellisé Effinergie, ce prototype sera ensuite produit de façon industrielle en filière sèche acier-béton et commercialisé sous la marque Maison Phénix.</p> <p>Conformément au label français, cette maison devrait consommer au maximum 50 kWh/m<sup>2</sup>.an (à moduler selon les zones climatiques d'un facteur 0,9 à 1,3).</p> <p style="text-align: right;"><i>*source www.lemoniteur-expert.com</i></p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p>n°6952 : Patrick SAUVAGE n°6959 : Virginie LEVENOK</p>